

Cette pollution qui reste une bonne affaire

La majorité de douze contre un par laquelle le peuple suisse a accepté le 6 juin 1971 l'article constitutionnel 24 septies sur la protection de l'environnement reflète une volonté claire de passer des mots aux actes.

Les lois d'application de cet article sont en gestation. Celle concernant la protection des eaux vient d'être révisée, le texte original de 1955 n'ayant pu enrayer la détérioration rapide de nos lacs et rivières. Ce n'est guère étonnant si l'on sait que les amendes infligées en vertu de cette loi n'ont que rarement dépassé 50 francs ! A ce prix-là, la pollution demeure une bonne affaire. Les nouvelles lois fédérales renforceront le pouvoir des autorités dans la lutte contre les symptômes de la pollution. Mais pour combien de temps encore, sera-t-il possible de s'attaquer seulement aux symptômes, en ignorant les causes ?

Le plan d'action proposé par Sicco Mansholt, maintenant président de la Commission européenne, va droit au but et s'en prend précisément aux causes (voir notre dossier de l'éditorial).

« L'Europe, déclare Mansholt, a une mission à accomplir. Elle devrait promouvoir une politique économique tendant vers l'« Utilité Nationale Brute », voire le « Bonheur National Brut », en remplacement de l'objectif intenable d'une production maximale de biens de consommation. Dans cet esprit, l'Europe devrait mettre en place un système de production non polluant — en n'accordant des certificats de production qu'à des produits propres et recyclables, en pénalisant fiscalement les productions polluantes, en donnant la priorité aux biens destinés au secteur public. »

Comment réorienter aussi profondément l'ordre économique ? Si la protection de l'environnement implique de limiter la consommation individuelle, encore faudra-t-il veiller à ce que cela se fasse équitablement !

Pour ne citer qu'un cas, la forte taxation des

automobiles suggérée par Mansholt forcerait certains à renoncer à une telle acquisition, mais n'empêcherait pas une poignée de privilégiés de jouir de leur voiture en toute quiétude. Cette situation se reproduirait chaque fois que la simple interdiction d'un bien de consommation polluant serait irréalisable.

La nouvelle économie européenne doit donc avoir deux pôles : le premier est basé sur la notion d'« Utilité Nationale Brute », le second, essentiel, suppose une lutte constante pour une répartition plus juste du revenu national. L'environnement, en tant que bien collectif, doit lui aussi être partagé pour le bénéfice de tous, et non pour celui de quelques privilégiés.

Que ce soit à la Commission européenne de Bruxelles, ou au Conseil de l'Europe à Strasbourg, il faut constater que l'Europe communautaire, au niveau des projets au moins, s'avance beaucoup plus loin que les pays qui la compose sur la voie d'une politique activiste de l'environnement. Preuve en soit, cette question tirée d'un rapport récent du Conseil (Doc. 3080) : « Ne faudrait-il pas soumettre à révision le titre classique des budgets des Etats « défense nationale » et le doubler d'un titre nouveau intitulé « défense du cadre de vie de la société » ?

Un rapport du Conseil de l'Europe sur la politique de l'environnement en Europe (14 janvier 1972) s'inscrit par exemple en faux contre la légende que seules les hautes régions des Alpes et quelques lointaines zones des pays scandinaves sont épargnées par la pollution : « Dans le Tessin, moins de 5 % des eaux usées sont traitées par des stations d'épuration ; cette situation est à peine meilleure dans le voisinage des autres lacs alpins et tous les lacs évoluent vers la mort biologique. » Or la Suisse votera en novembre sur l'association avec l'Europe, peut-être en fin de compte avec l'Europe de Mansholt aussi...

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 172 30 mars 1972
Neuvième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Claude Bossy
Jean-Pierre Bossy
Jean-Claude Favez
Jean-Pierre Molliet
Bruno Pellaud

172

Lutte contre la pollution : L'Europe doit sauver la face du monde

Le 9 février dernier, Sicco Mansholt, devenu depuis président de la Commission européenne, adresse au président italien Malfatti une lettre dans laquelle il expose librement quelle est la mission actuelle de l'Europe face à une machine mondiale en voie de se gripper définitivement. C'est ce document assorti d'un éditorial en page 1 que nous versons au dossier européen de DP. Dans le numéro 171, Mansholt situait clairement les responsabilités des Dix face au problème-clef de l'évolution démographique mondiale notamment; aujourd'hui il dit comment passer concrètement à l'action¹ pour mettre sur pied une véritable politique européenne.

Le plan de Sicco Mansholt

Il est évident que la population de demain ne pourra pas être axée sur la croissance, du moins pas dans le domaine matériel. Pour commencer, nous ne devrions plus orienter notre système économique vers la recherche d'une croissance maximale, vers la maximisation du produit national brut. On pourrait envisager de remplacer ce dernier par l'utilité nationale brute (encore reste-t-il à savoir si l'on peut quantifier cette « utilité »). Je rappelle à ce propos la notion de « bonheur national brut » de Tinbergen. Il serait souhaitable d'examiner de quelle manière nous pourrions contribuer à la mise en place d'un système économique qui ne soit plus fondé sur la croissance maximale par habitant. A cet effet il faudra se pencher sur les problèmes de la planification, de la politique fiscale, de la répartition des matières premières et peut-être aussi de certains produits finals essentiels.

Pour contribuer à ce travail de réflexion et pour donner un exemple de ce que pourrait impliquer concrètement une telle politique, je voudrais vous soumettre quelques suggestions pour une politique européenne. Je ne m'arrêterai ici qu'à deux aspects du problème :

1. Une économie rigoureusement planifiée qui assurerait à chacun le minimum vital.
2. Un système de production non polluant et la création d'une économie de recyclage (production CR, c'est-à-dire « clean » et « recycling »). Le deuxième objectif se traduira par un net recul du bien-être matériel par habitant et par une limitation de la libre utilisation des biens. Si nous voulons satisfaire aux exigences de l'équité la plus élémentaire, notre économie devra être conçue de manière à offrir des chances égales à tous. Dans ce cas, nous nous verrons contraints d'organiser la répartition des matières premières et des biens

d'équipement nécessaires entre le secteur public et le secteur privé. Parallèlement la planification devra être orientée de manière à assurer, avec une consommation aussi réduite que possible de matières premières et d'énergie, la consommation des biens et des services essentiels. Pour compenser la diminution du bien-être matériel, il conviendra en outre que les pouvoirs publics se soucient davantage de l'épanouissement intellectuel et culturel, et qu'ils prévoient par conséquent les aménagements nécessaires.

Il me paraît opportun que la Commission européenne formule une proposition en vue de l'élaboration :

- a) d'un plan central européen (ou plan économique européen).

D'après ce plan, la recherche du plus grand produit national brut possible est abandonnée et remplacée par l'utilité nationale brute. Nous devons admettre que, même si une préoccupation plus

L'ère des certificats de production

J'imagine que la Commission pourrait faire des propositions concrètes dans les domaines suivants :

1. L'instauration d'un système de certificats de production (certificats CR) contrôlé à l'échelon européen.
2. Une modification du régime de la TVA de manière à favoriser les produits munis d'un certificat CR et à imposer plus lourdement les produits classiques.
3. La promotion de durabilité des biens de consommation. Il peut en découler d'importantes économies de matières de base. Il convient d'envisager en plus des dispositions en matière de production, des mesures fiscales canalisant la consommation dans le sens de l'économie et de la durabilité. Exemple : taxer

fortement les automobiles dans les cinq premières années, moins fortement pendant les cinq suivantes, puis supprimer la taxation. A ce propos, on peut aussi songer à interdire la production de biens non essentiels ou encore à les imposer très lourdement. A l'heure actuelle, nous nous livrons à un gaspillage inconsidéré !

4. Un système européen de distribution des matières premières et de divers produits finals paraît s'imposer pour donner la priorité aux biens destinés au secteur public, pour éviter le gaspillage et enfin pour assurer des chances égales à tous, une économie de pénurie exigeant la distribution des biens de première nécessité.

5. La recherche : les problèmes posés par la production non polluante, fondée sur le recyclage, représentent encore un vaste domaine inexploité. Jusqu'à présent, la recherche a été pratiquement axée sur la croissance. Il nous

grande des pouvoirs publics pour l'épanouissement intellectuel nécessitait en réalité l'accroissement du produit national brut, nous n'avons tout simplement plus les moyens de le réaliser puisque notre objectif primordial sera de sauvegarder l'équilibre écologique et de réserver aux générations futures des sources d'énergie suffisantes. Le plan économique européen, qui se présenterait sous la forme d'une directive, devrait alors être respecté lors de l'élaboration des plans économiques nationaux.

b) d'un plan quinquennal pour le développement d'un nouveau système de production « anti-polluant » basé sur une économie en circuit fermé. Nous devons examiner dans quelle mesure ces dispositions devront être étayées par des mesures d'encouragement dans le domaine des politiques fiscale et tarifaire et, éventuellement par des attributions de matières premières.

faut l'infléchir vers « l'utilité », vers le « bien-être ». Une solution évidente consisterait à mettre un terme au drame chronique du budget de recherche de l'Euratom et de le transformer en un programme de recherche entièrement dirigé vers les objectifs décrits ci-dessus. La recherche scientifique se trouve en effet devant un grand nombre de questions techniques et biologiques restées sans réponse. Il semble judicieux d'y associer la recherche économique nécessaire pour tenir compte des conséquences de l'application des nouvelles méthodes (plan central européen). Trop souvent la recherche technique est menée sans que soient prises en considération ses implications économiques et, partant, sociales.

Je pense que le programme de recherche devrait notamment porter sur la protection de l'environnement, l'équilibre écologique et biologique, la production en circuit fermé et les conséquences économiques.

Nous formons un marché unique, sans barrières intérieures, mais protégé vis-à-vis des pays tiers. Il est donc souhaitable de pratiquer une politique économique, et par conséquent fiscale, fortement intégrée. Il va de soi que l'exécution d'un tel programme entraînera un accroissement sensible des coûts et nécessitera une protection contre les influences extérieures. Cela pourrait se faire selon le schéma suivant : transformation de l'actuel tarif extérieur en un tarif visant à protéger les produits CR. Il faudrait bien sûr modifier les règles actuelles du GATT qui sont de toute façon déjà périmées et qui doivent être révisées en vue de la formation de l'Europe des Dix.

On pourrait envisager, soit un *tarif à droit nul* pour les marchandises assorties d'un certificat CR agréé, soit un *tarif X* pour les marchandises produites selon les méthodes classiques ($X = \text{différence des coûts de production entre les biens CR et les biens classiques} + \text{« tarif de pénalisation »}$). Ce régime encouragerait notablement la fabrication de produits CR. Leur croissance, actuellement trop lente, pourrait croître rapidement, et il est dans l'intérêt immédiat des pays riches que les pays pauvres adoptent dès que possible la production CR. On peut envisager un fonds de promotion de la production CR dans les pays en voie de développement qui supposerait une aide aux investissements dans les pays qui ont choisi la production CR.

Mutation de l'agriculture

Pour terminer, je voudrais vous soumettre quelques considérations au sujet de l'agriculture. (...) Dans ce domaine, la Communauté européenne peut donner l'exemple :

1. en autorisant les produits chimiques rapidement dégradables et qui n'entraînent pas à la longue de perturbation du milieu, les matières dont il est prouvé qu'elles ne sont pas nocives pour la santé;
2. en favorisant la transformation des critères de qualité, par exemple en les orientant vers les qua-

lités nutritives et gustatives, plutôt que vers l'aspect extérieur des produits;

3. en adoptant des mesures encourageant la production en circuit fermé en vue d'empêcher la destruction de précieux éléments naturels de production (citons entre autres le rétablissement de l'équilibre naturel dans le monde des insectes et des oiseaux et la sauvegarde de l'équilibre écologique en général) ¹ (...)

¹ Texte reproduit par l'agence Europe (bull. du 28.2.72). Les intertitres sont de la rédaction.

Exportation d'armes : le débat public est bien engagé

Au départ, l'initiative contre l'exportation d'armes, qui reçut dès son lancement l'appui de DP, fut traitée par le mépris. On ne la croyait pas redoutable; il suffirait de dire, s'imaginait-on en haut lieu, qu'elle est soutenue par les pacifistes répertoriés et impénitents et qu'elle menace la solidité de la Défense nationale; de surcroît, on brandirait la menace du chômage pour que la FOMH freine l'Union syndicale et le Parti socialiste.

Le débat ouvert devant le Conseil national et l'opinion publique a déjoué la manœuvre. Les thèses que nous soutenions ont été au centre de la discussion. Résumons : il ne s'agit pas de faire du pacifisme, il ne s'agit pas de donner des leçons de morale à l'univers qui s'en moque, il s'agit de choisir un style de politique, de politique étrangère.

Le respect de notre neutralité n'est pas inscrit pour l'éternité au ciel intelligible. Notre neutralité doit être justifiée : autrefois par les services rendus à nos voisins, aujourd'hui par les services rendus à la communauté internationale. Ce choix interdit l'exportation d'armes. La votation populaire aura donc une large portée. Sur un problème concret, le peuple suisse aura à dire quelle politique étrangère il désire.

La culture que veulent les Jurassiens

Le premier pas date du printemps 1969 : sur proposition des trois principales associations culturelles jurassiennes (Emulation, Institut, Université populaire) une commission d'étude formée de huit personnes et présidée par le conseiller d'Etat Simon Kohler est nommée. L'idée d'une Maison de la culture avait été lancée en 1966.

Jusqu'en été 1970, cette commission allait s'attacher à élaborer son propre cahier des charges et celui du secrétaire permanent, J.-M. Moeckli, à définir un certain nombre de concepts de base et à s'accorder sur les principes qui devaient fonder l'action du futur centre culturel jurassien (CCJ). Dès l'automne 1970, des groupes de travail sont créés qui ont pour mission, d'abord d'explorer les différents domaines culturels, puis de solliciter la collaboration des responsables culturels spécialisés du Jura. Théâtre et cinéma, musique, beaux-arts, lecture, formation générale, sciences, centres culturels régionaux, autant de secteurs précis d'activité et autant de groupes qui naissent, ouverts sans restriction à tous les intéressés.

Travaillant d'une manière soutenue et bénéficiant d'une autonomie absolue, ces groupes suivent cependant un plan de développement commun. Ils dressent d'abord l'inventaire des actions en cours dans le Jura puis étudient des propositions de programmes.

Rapport intermédiaire

Les thèses de la commission d'étude et des différents groupes spécialisés sont réunies au mois de février dernier dans un rapport dit « intermédiaire ». Ce document fait le point de l'état actuel des travaux. Il est destiné en priorité aux trois associations qui ont mandaté la commission, mais aussi à tous ceux, collectivités, groupements de toutes sortes, partis et personnes qui s'intéressent au développement culturel du Jura.

La commission aimerait connaître leur avis, leurs suggestions, leurs critiques, pour que dans la dernière phase de l'étude, elle puisse tenir compte de cette large consultation et présenter cet automne au Conseil d'Etat bernois un projet de CCJ qui réponde aux aspirations réelles des Jurassiens.

Sans attendre la construction proprement dite du centre (qui ne devrait pas être achevé avant 1977), un crédit de 90 000 francs a été accordé l'automne passé qui a permis au groupe Théâtre et cinéma d'élaborer, de mettre en place et de tester une première phase d'animation.

Structures empiriques

Cette formule favorise un engagement financier plus progressif et fondé sur des actions concrètes d'animation culturelle. De la même façon, la commission est d'avis que les structures juridiques du CCJ se dégageront plus nettement et plus précisément à partir des activités déjà menées à chef et des expériences faites.

Treize localités se sont prêtées à cette première expérience. Treize localités semi-urbaines ou rurales qui n'ont pas été choisies au hasard : désignées en fonction de leurs possibilités et de leur climat culturels, avec l'accord de leurs municipalités (qui ont participé aux frais en s'acquittant d'un droit de vingt-cinq centimes par habitant), elles ont bénéficié des efforts entrepris pour ramener à la fois les secteurs théâtral et cinématographique.

Sous l'égide du groupe spécialisé de la commission d'étude du CCJ et en collaboration avec le Théâtre populaire romand, la fédération jurassienne des théâtres amateurs a mis sur pied un plan d'animation théâtrale global pour l'ensemble du Jura. Sept troupes non professionnelles ont ainsi parcouru la partie romande du canton, donnant vingt-neuf représentations à soixante spectateurs en moyenne. Des cours de théâtre ont, eux, engendré la naissance de nouvelles troupes (on notera que les spectacles ont plus que doublé sur les scènes des villes jurassiennes).

Au chapitre du cinéma, les treize localités ont poursuivi leur action pendant le premier trimestre de cette année. Trois programmes de six films circulent donc actuellement dans les six districts jurassiens de langue française. La participation aux séances de projections, qui sont au préalable commentées, est des plus réjouissantes et varie entre vingt-cinq et cent spectateurs. A Saint-Brais et Saulcy, par exemple, deux villages de moins de trois cents habitants, chaque représentation réunit plus de cinquante personnes.

La présentation de ces films est ensuite prétexte à réflexion et dans la plupart des cas le dialogue déborde le caractère propre du film pour se fixer sur les préoccupations communautaires, sociales ou professionnelles des participants.

La commission d'étude du CCJ a, dans un autre domaine, tenté une expérience qui devrait préfigurer l'activité du centre culturel. Choissant de collaborer avec le Centre de culture et de loisirs de Saint-Imier qui a déjà l'avantage de bénéficier des services d'un animateur, elle lui a demandé de tenir le rôle d'un centre régional. Il est encore trop tôt pour tirer les premiers enseignements de cette tentative.

Intensifier l'expérience

Un nouveau crédit sera demandé aux autorités cantonales qui n'ont, jusqu'ici, par marchandé leur aide. Les expériences testées dans le secteur théâtre et cinéma seront poursuivies. L'effort tendra à approfondir et à intensifier les relations existantes avec les localités déjà visitées, afin d'intéresser d'une manière plus directe à l'élaboration et aux choix des programmes, les personnes concernées.

Si les Jurassiens de toutes tendances se sont intéressés au projet, on peut admettre que la méthode de travail des promoteurs du CCJ doit avoir des retentissements bien au-delà de la cible jurassienne elle-même.

Rendre au Jura les programmes culturels nécessaires à une collectivité de 140 000 habitants

Quelques extraits du rapport du CCJ qui dévoilent les idées de base des promoteurs :

« Proposer comme seules valeurs culturelles les beaux-arts et la littérature, c'est offrir une tête coupée sur un plateau, et cette décapitation ne sert pas, loin de là, ce qu'on veut mettre en valeur.

» Dans cette perspective, la culture serait donc l'accès à l'humanisme moderne, qui, avec les arts, englobe les sciences exactes, les techniques, les sciences humaines. C'est dans ce sens qu'une culture peut être appelée à juste titre générale.

» L'homme cultivé est alors celui qui se veut en insertion critique et active dans le monde. En d'autres termes, et pour tenir compte de la nature actuelle du monde, l'homme cultivé doit être un agent de changement. »

Décentralisation de l'action culturelle

« On peut affirmer que la nécessité se fait d'emblée sentir d'organiser régionalement les activités du CCJ et de créer dans les principales localités des noyaux régionaux vivants. C'est ce que nous avons appelé les *Centres culturels régionaux*. (CCR)

» La mise sur pied de ces centres culturels régionaux devrait permettre une collaboration au niveau local et régional des sociétés culturelles de toutes sortes, dont l'efficacité serait alors plus grande parce qu'elle aurait des racines dans un milieu parfaitement connu. Cette tendance à *regrouper en faisceau les tensions*

culturelles locales se manifeste d'ailleurs actuellement dans plusieurs villes du Jura, et il serait intéressant de fournir à ces groupements des raisons supplémentaires d'agir et des moyens accrus. »

» Il faut ajouter aux considérations relatives aux CCR que la commission estime absolument nécessaires certains équipements mobiles (bibliobus, théâtre gonflable, etc.) permettant, en la complétant et en l'amplifiant, une véritable décentralisation de l'action culturelle. »

« Il convient d'insister sur l'urgence qu'il y a à combler une injustice : est-il juste que le citoyen d'une collectivité régionale de 140 000 habitants comme le Jura ne dispose pas du même équipement et des mêmes programmes culturels qu'une ville de population équivalente ? D'autre part, quelques expériences récentes montrent que le cloisonnement des régions jurassiennes, à condition qu'il ne soit pas posé comme une fatalité, est réductible et peut fort bien sauter, du moins en certaines circonstances. Des raisons culturelles et des raisons plus largement politiques se joignent ici pour postuler un centre principal. »

L'engagement financier

« Dans les débuts de leur fonctionnement, les CCR ne seront peut-être pas très coûteux. Par la suite, s'ils se développent comme nous l'avons prévu, *l'engagement financier deviendra important*, et ce serait peut-être là pour les municipalités l'occasion de prendre plus nette-

ment conscience de leurs responsabilités culturelles et de prévoir un effort précis en argent et en locaux.

Le critère de qualité

« On sait assez la variabilité du critère de « qualité ». Et ne disons pas trop vite qu'il est plus facile de l'appliquer aux œuvres du passé parce que le temps et les générations ont opéré une lente et sûre sélection.

» A cela, deux solutions réalistes. Soit *un choix autoritaire* fondé sur le goût d'une autorité responsable : cela a été — et est encore partiellement — la politique des maisons de la culture françaises. Soit une solution plus nuancée tenant compte à la fois du *caractère d'animation* de notre entreprise et du choix de l'autorité responsable : cette solution, dont les modalités délicates seraient à préciser, aurait l'avantage de permettre, voire de provoquer la discussion et la contestation sur le programme, discussion et contestation qui enrichiraient la réflexion de chacun au lieu de compromettre toute l'entreprise. »

« L'autorité responsable du programme n'aura de compte à rendre qu'au CCJ. Chacun sait les ravages culturels exercés par des municipalités ou des ministères soucieux d'« hygiène intellectuelle », c'est-à-dire de conformisme, plus que de développement artistique. »

» Ne parle-t-on pas maintenant de recherche artistique ? Le théâtre ne devient-il pas de nos jours un lieu où la création et la recherche souvent se confondent ? »

«Fort de tabac»: l'éditeur de «La Liberté» se défend

Monsieur le rédacteur,

Dans le numéro 170 de «Domaine public» portant la date du 16.3.1972, vous avez publié, sous le titre «Fort de tabac», un texte où «La Liberté» et son éditeur, l'Imprimerie et Librairies Saint-Paul S.A., sont désignés d'une manière fautive et malveillante.

En vertu de la loi vaudoise sur la presse du 14 décembre 1937, Titre III, articles 14 à 22, nous vous prions d'insérer «intégralement, d'un seul contexte, sans modification ni interpolation», dans la même partie du prochain numéro de votre publication et dans les mêmes caractères que l'article qui la motive, la réponse ci-après :

1. Engagé à titre de stagiaire-journaliste par lettre du 11 décembre 1970, Monsieur Michel Sudan a accepté, par lettre du 15 décembre 1970, aussi bien les conditions d'engagement fixées par l'éditeur que les prescriptions du Règlement romand de formation professionnelle URJ-APS. Le contrat d'engagement prévoyait également la possibilité d'accomplir un stage auprès d'une autre rédaction.
2. Lors d'un entretien en automne dernier, il fut convenu avec Monsieur Sudan d'entreprendre des démarches auprès de la *National Zeitung* à Bâle en vue de l'organisation de son stage extérieur. L'éditeur de «La Liberté», par lettre du 30 décembre 1971, l'avisa alors qu'une demande avait été adressée dans ce sens à la *National Zeitung*. Il précisa également qu'il prorogerait le contrat d'engagement comme stagiaire jusqu'à la date d'inscription de Monsieur Michel Sudan au Registre professionnel de l'Association de la presse suisse.
3. Par lettre du 29 février 1972, les conditions du séjour de Monsieur Sudan à la *National Zeitung* étaient précisées. Elles prévoyaient

aussi que son traitement et les charges sociales seraient entièrement assurés par la société editrice de «La Liberté», qui reste ainsi son employeur jusqu'à la fin du dit stage à Bâle. Le même jour, lors d'un entretien avec le rédacteur en chef et l'éditeur de «La Liberté», Monsieur Sudan se déclara enchanté de faire son stage à Bâle. Il se présenta, comme convenu, le 13 mars 1972 à la rédaction de la *National Zeitung*, acceptant ainsi les propositions que lui avait faites l'éditeur dans sa lettre précitée.

4. Enfin, par cette même lettre, l'éditeur a fait savoir à Monsieur Michel Sudan qu'il maintenait sa décision du 30 décembre 1971 de ne pas prolonger davantage son emploi comme stagiaire. Le contrat prendrait donc fin avec la date de publication de l'inscription au registre professionnel, prévue dans le courant du mois d'avril 72. L'éditeur l'avisa qu'il appliquera l'art. 336 b du Code des obligations, prévoyant un délai de congé de 2 mois, ce délai coïncidant d'ailleurs avec la date de publication de l'inscription au R.P.
5. Nous avons effectivement rappelé à Monsieur Sudan l'art. 15 du Règlement pour la formation professionnelle des journalistes qui stipule que «le stagiaire s'abstient de toute activité de nature à léser ou à compromettre les intérêts et le bon renom du journal. Il observe la plus grande discrétion sur l'activité du journal qui l'emploie. Cette obligation subsiste même après la fin des relations de travail».
6. Aucun reproche n'a été adressé à Monsieur Sudan par son employeur ou son rédacteur en chef, ni par quiconque à «La Liberté», en raison de sa présence au Congrès du Parti socialiste. En réalité, Monsieur Sudan a été délégué comme journaliste de «La Liberté» avec mission — qu'il a accomplie — d'en assurer le compte rendu.
7. Monsieur Pierre Glasson, dans une lettre du 15 mars 1972, adressée au comité «Pro Fribourg», a prié que l'on prenne note qu'il n'a

jamais eu de contact avec M. Hugo Baeriswyl, directeur de l'Imprimerie Saint-Paul, ni avec quiconque de la dite société, au sujet de cette affaire.

8. Au vu de ce qui précède, on ne saurait, sans léser la vérité, parler de congédiement du jour au lendemain, puisque Monsieur Sudan doit se trouver actuellement à Bâle, accomplissant son stage désiré par lui-même. L'éditeur a entièrement respecté les conditions du contrat d'engagement et du Code des obligations. Il a même fait preuve de beaucoup de compréhension et de bienveillance à l'égard de Monsieur Michel Sudan.
9. Pour votre information personnelle, nous tenons à votre disposition les documents auxquels il est fait mention dans notre lettre. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le rédacteur, nos salutations distinguées.

IMPRIMERIE SAINT-PAUL

Le directeur :

H. Baeriswyl

Michel Sudan: ce qu'il fallait dire

Bien que je n'aie pas participé à la rédaction de l'article intitulé «Fort de tabac», je tiens à apporter les précisions suivantes :

1. Stage à la *National Zeitung* : lorsque j'en acceptai les conditions, je ne connaissais ni le contenu exact des pourparlers entre MM. Kuhn et Baeriswyl, ni la situation de la *National Zeitung*. Or, il s'est révélé par la suite que le journal bâlois était en pleine transformation (passage de 4 à 5 colonnes) et qu'aucun de ses rédacteurs ne pouvait prendre en charge un stagiaire de surcroît de langue maternelle française. J'appris aussi que M. Kuhn n'avait pas caché à M. Baeriswyl ces difficultés qui ôtaient à un séjour déjà très court ce qui lui restait de profit.

2. Dans la lettre du 29 février que m'a adressée l'administrateur de l'Imprimerie Saint-Paul, relevons la phrase suivante : « Nous renonçons donc avec effet immédiat à votre collaboration et sommes volontiers prêts à vous donner oralement quelques-unes des raisons nous imposant cette décision. » Les deux raisons avancées oralement par M. Baeriswyl lors de notre dernier entretien furent : ma collaboration au journal de Carnaval *Le Rababou* (plus particulièrement la publication par ce dernier de la lettre adressée à Jean Plancherel, journaliste à « La Liberté », par M. Daniel Gagnebin, ambassadeur de Suisse en Iran) et ce qu'il appelle la trahison d'un secret de rédaction dont il a acquis la conviction que je suis l'auteur, sans pour autant en avoir de preuves formelles. Il s'agissait en réalité d'un incident (menace d'attentat à la bombe contre le journal *Freiburger Nachrichten*) qui constituait une information. M. Baeriswyl se refusa à ce qu'elle fût publiée (de quel droit, en tant qu'administrateur ?). Le lendemain pourtant, la *Tribune de Genève*, par son correspondant fribourgeois, publiait la nouvelle. De cette « fuite », M. Baeriswyl me rendit responsable. J'ajoute, pour situer le contexte dans lequel il faut replacer cette conversation, que M. Baeriswyl, quelques temps auparavant, lors d'un entretien orageux avec les principaux collaborateurs du *Rababou*, dont il était l'imprimeur, s'adressa à moi et déclara textuellement : « N'oubliez pas qu'il y a entre nous deux un contrat de stage et que nous nous retrouverons. » La menace était pour le moins précise.

3. Lors d'une entrevue que M. Paul Morel, éditeur du journal de Carnaval le *Rababou* eut avec M. Pierre Glasson, président de la Landwehr, ce dernier déclara : « Ce Michel Sudan se fera renvoyer (vider) de « La Liberté ». » Au cours de la même entrevue, qui se tint peu après la sortie du journal de Carnaval, M. Pierre Glasson fit état d'informations très précises concernant les auteurs des articles du *Rababou* et certains passages censurés qu'il ne pouvait tenir que de l'Imprimerie Saint-Paul.

4. Congrès du parti socialiste fribourgeois : rétablissons la vérité : je n'y ai pas assisté comme journaliste. « La Liberté » y avait délégué M. Jean Plancherel, qui se chargea du compte rendu. Il me fut peu après reproché, pour des raisons d'éthique professionnelle d'avoir participé aux votes du Congrès — reproche que j'estime d'ailleurs justifié — mais cet argument ne fut pas avancé lors de l'entrevue finale que j'eus avec M. Baeriswyl, administrateur.

Michel Sudan

JEANLOUIS CORNUZ LIT POUR VOUS

Nos adversaires les plus dangereux

« Il y rencontra le grand M.A., l'illustre B., le profond C., l'éloquent Z., l'immense Y., les vieux ténors du centre gauche, les paladins de la droite, les burgraves du juste milieu, les éternels bons-hommes de la comédie. »

Flaubert

Ainsi donc, l'espoir que j'exprimais la semaine passée aura été déçu : les quatre conseillers nationaux socialistes continueront de siéger à la Commission militaire du Conseil national.

A ce propos, l'AZ du 20 mars écrit sous la signature du conseiller national Hubacher :

« Le groupe socialiste du Conseil national vient d'encaisser un camouflet : les quatre conseillers nationaux Ernst Bircher, Heinz Bratschi, Ernst Haller et Paul Wagner ont décidé comme un seul homme de reprendre leur place à la Commission militaire. Sans aucun doute, ce mépris des vœux du groupe socialiste, et des décisions prises par les militants socialistes fera l'effet d'un coup de tonnerre. » (Or quant à moi, une première chose m'effraie : c'est que précisément, la décision des quatre n'a pas eu l'effet d'un coup de tonnerre. Combien de nos amis, et combien de gens qui

Dieu sait ne sont pas de nos amis, n'ai-je pas entendu dire : « Ça ne m'étonne pas... Le contraire eût été étonnant ! »)

» Les quatre *objecteurs de conscience* du groupe socialiste, poursuit l'AZ, n'ont plus qu'une seule manière de ne pas sombrer irrémédiablement : à savoir, en donnant la preuve du bien-fondé des arguments qu'ils ont avancés pour justifier leur attitude, en menant au sein de la commission une véritable politique d'opposition et en refusant les crédits (militaires) inutiles. »

Une seule manière... Bien sûr ! Mais on ne peut s'empêcher de penser que jusqu'ici, les membres socialistes de la commission ne semblent pas avoir exercé sur elle une influence décisive...

Or à mon avis, nous méconnaissions parfois nos véritables adversaires, nos adversaires les plus nombreux et les plus dangereux. Qui ne sont ni les populistes, ni d'un autre côté les radicaux, libéraux, chrétiens-sociaux, etc.; ni même les « gauchistes » (dont il m'arrive de me dire parfois que nous avons notre part de responsabilité dans leur présence et dans leur importance grandissante). Nos adversaires les plus dangereux et les plus nombreux, et toujours plus nombreux, nos adversaires *majoritaires* : à savoir les indifférents, tous ceux qui ne votent plus et qui disent : « Socialistes, radicaux, etc., c'est blanc bonnet et bonnet blanc ! » Et qui ne manqueront pas de se sentir renforcés dans leur attitude.

Processus de polarisation

... Et ceci encore :

« Les quatre solistes socialistes, écrit l'AZ, accablèrent sans le vouloir le processus de polarisation qui se dessine à l'intérieur du Parti socialiste et poussent véritablement les esprits critiques à réagir par des actes... »

Les toutes récentes déclarations des socialistes jurassiens et du Parti socialiste de Delémont démontrent combien ce dernier jugement est justifié.

J. C.

La SIP, un échec genevois

« Dans l'obligation d'adapter sa production, déjà légèrement réduite en novembre 1971, au rythme de l'entrée des commandes, la direction se voit contrainte de réduire l'effectif total de l'entreprise de 12 % ». Le communiqué de la direction de la Société genevoise d'instruments de physique (SIP), qui tombe jeudi 23 mars 1972 sur les tables de rédaction des journaux, ne constitue pas une surprise réelle; depuis quelques mois, on savait l'entreprise en difficulté. Mais il met fin à une époque, et presque à un mythe. Haut niveau de technicité, recherches avancées, salaires élevés, la SIP était, pour l'opinion publique genevoise, une maison de prestige, un des fleurons de l'industrie locale, et pour les spécialistes, il y a peu encore, une entreprise pilote, qui plaçait 95 % de sa production sur les marchés étrangers.

Le poids de Hoffmann-La Roche

Les difficultés locales (passage accéléré vers le secteur tertiaire, coût élevé des terrains, raréfaction de la main-d'œuvre spécialisée), ainsi que le poids de plus en plus lourd de la concurrence internationale, assombrissent le ciel de l'industrie genevoise des machines depuis quelques années. Une étude de 1968 notait : « Malgré la qualité de son travail et la renommée mondiale dont elle jouit, la SIP, avec ses deux mille personnes en chiffres ronds, reste une petite firme sur le plan international et l'intensification de la concurrence lui est préjudiciable à long terme, car il faut craindre pour elle une contraction de ses marchés étrangers ».

Pour conserver une place sur le plan international, une collaboration avec d'autres firmes pouvait-elle être envisagée ? Avant que la direction de la SIP ait fait connaître ses options, la maison Hoffmann-La Roche se lançait en 1967-1968 à la conquête de l'entreprise au cours d'une opération boursière menée par l'intermédiaire de banques de la place qui défraya alors la chronique. Hoff-

mann-La Roche songeait-il à faire de la SIP une filiale pour la fabrication d'instruments de recherches et de médecine clinique. La firme bâloise s'est finalement contentée du 25 % du capital-actions et, de l'aveu même de M. Jacques Turretini lors de la dernière assemblée générale de la SIP en février 1972, la collaboration envisagée a été mise en veilleuse à court et à moyen terme. Entre temps, Roche semble avoir cherché ailleurs, notamment en France, en prenant le contrôle d'une filiale électrotechnique des entreprises Marcel Dassault. ¹

La SIP doit maintenant « carguer les voiles » selon l'expression de son directeur, probablement aussi bon yachtman que M. Heath. Ce qui veut dire prosaïquement que l'entreprise se sépare de quarante-cinq employés et de cent quinze ouvriers, soit cent soixante personnes, dont une soixantaine seulement seraient parties peut-être volontairement dans les semaines à venir. Les employés semblent pouvoir facilement retrouver du travail. Mais les ouvriers ne seront pas reclassés aussi vite et certains devront certainement accepter des salaires moins élevés que ceux qu'ils touchaient à la SIP, malgré leur qualification. La direction prétend avoir pris toutes les mesures humaines envisageables. Mais a-t-elle songé aux conséquences directes des licenciements : la xénophobie accrue que son geste entraîne, l'insécurité matérielle et psychologique, la dévalorisation de la qualification, etc... A-t-elle voulu certaines de ses conséquences indirectes : rupture du travail syndical et politique, crainte du personnel restant, (augmentation volontaire des rythmes de travail, de la qualité, diminution de la consommation), etc...

Le Comité des métallurgistes de la FOMH, qui voit ainsi se confirmer ses craintes de décembre 1971, rappelle une fois de plus les exigences sociales qu'il formulait alors pour les cas de licenciements et demande à l'Union des industriels en

¹ Par l'intermédiaire de La Roche bio-électronique à Saint-Cloud.

métallurgie la constitution urgente d'une commission de l'emploi et d'un fonds de recyclage. Mais ces exigences qui préparent l'avenir, ne doivent pas faire oublier ce à quoi les ouvriers licenciés ont droit immédiatement de la part de leur employeur : pas d'interruption de travail, reclassement à qualifications égales et même salaire, sans perte des acquis dus à l'ancienneté (vacances, caisse de retraite, gratifications), relogement aux mêmes conditions qu'auparavant par rapport au lieu de travail, versement d'un dédommagement pour les conséquences multiples entraînées par le licenciement.

Graves déséquilibres

En réalité, les licenciements de la SIP rappellent, si besoin était, les particularités économiques de Genève. Depuis des années, avec la bénédiction des pouvoirs publics, le secteur tertiaire, dans les services nationaux aussi bien qu'internationaux, est systématiquement privilégié et développé au détriment des secteurs primaire et secondaire. Cette politique, qui a fait en partie la prospérité de Genève, a entraîné de graves déséquilibres.

L'industrie genevoise, par exemple, est condamnée soit à se spécialiser dans la haute technicité, au prix d'un constant effort de recherches, soit à stagner et à tomber au rang de filiale des industries suisses alémaniques. Ainsi Sodeco est-il parvenu, au sein d'un puissant groupe, à garder sa spécificité et à se développer, tandis que Sécheron subit la loi de BBC qui le contrôle depuis 1967. Pour n'avoir pas su garder son avance, pour n'avoir pas trouvé de tutelle-soutien en Suisse allemande, la SIP est maintenant en difficulté. A Genève aujourd'hui l'industrie des machines n'a pas d'autre choix que le perpétuel dépassement de soi-même ou la colonisation.

Au-delà bien sûr de ce problème genevois, c'est une fois de plus les contradictions de l'économie libérale qui sont ainsi mises à nu, une économie qui n'est capable de prévoir et de corriger les difficultés qu'elle rencontre qu'au détriment de ceux qu'elle emploie.